AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur _____
en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants :

✔ La commune de Castres ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de poche » et la somme versée pour la participation ne pourra être considérée comme un salaire.

✔ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale est demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune est amené à se blesser, au cours de l'activité ou au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

✔ La commune de Castres s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

NOM _____

Prénom _____

Domicilié(e) _____

à participer au dispositif « Argent de poche ».

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des reportages photos ou vidéos peuvent être réalisés avec vos enfants ; ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées au sein de la commune et non à des fins commerciales.

❒ Autorise les prises de vue de mon enfant. ❒ Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à _____ le _____

Signatures des tuteurs légaux précédées de la mention « Lu et approuvé »

Informations concernant l'utilisation des données personnelles

Conformément au Règlement général de la protection des données (UE 2016/679)

Les informations collectées seront traitées par la Mairie de CASTRES pour la gestion du dispositif « Argent de poche ». Elles ne seront transmises à aucun tiers et seront stockées sur une base de données informatique protégée. Leur durée de conservation est de 3 ans. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès ou de rectification de ces données, en contactant le service Ressources Humaines et Communication Interne (recrutement@ville-castres.fr / 05 63 71 58 69) ou le Délégué à la Protection des Données de la Ville de Castres (dpo@ville-castres.fr). Vous veillerez à préciser l'objet de votre demande et y joindre une copie recto verso d'une pièce d'identité.

Le consentement de la collecte de ces informations par la Mairie doit obligatoirement être validé par les tuteurs légaux.

❒ *En cochant cette case, j'autorise la Mairie de CASTRES à collecter et traiter les informations ci-dessus, nécessaires à la gestion du dispositif « Argent de poche ».*

Signatures des tuteurs légaux
Noms - Prénoms

Pour tout renseignement, contactez le service Sports, Jeunesse et Évènements au 05 63 62 42 42

Conception : service communication - Impression :service Reprographie - Ville de Castres - juillet 2026